



Gouvernance bancaire : Efficacité des mécanismes de contrôle des dirigeants

Hervé Serge ADJIBADE

Laboratoire de Finance, d'Entrepreneuriat et de Comptabilité (LaFEC)
Université d'Abomey-Calavi (UAC)

RESUMÉ

Cet article traite de la gouvernance bancaire et analyse l'efficacité des mécanismes de contrôle sur le comportement des dirigeants des banques au Bénin. Pour atteindre nos objectifs, nous avons choisi une démarche hypothético-déductive basée sur le modèle de comportement à équations simultanées développé par Shrieves et Dahl (1992). Les résultats obtenus indiquent qu'il existe des liens de causalité simultanés entre le niveau de capital, la prise de risque et la performance des banques béninoises et que les mécanismes de contrôle sont, de façon globale, efficaces et permettent de contraindre la prise de risque et d'améliorer le niveau de capital et la performance des banques béninoises. Cependant nos résultats plaident en faveur des actions pour renforcer la gouvernance interne au sein des banques béninoises conformément aux recommandations prudentielles internationales. À cet effet, une redéfinition de la structure et des attributions du conseil d'administration par les organes de régulation ou de supervision par rapport à la surveillance de la prise de risque des banques ainsi que l'amélioration de leurs niveaux de performance et de capital permettrait d'améliorer sensiblement cette complémentarité des actions de la discipline réglementaire et de celle du conseil d'administration.

Mots clés : Gouvernance bancaire, réglementation prudentielle, ratio de capital, prise de risque, performance financière.

ABSTRACT

This article deals with banking governance and analyzes the effectiveness of control mechanisms over the behavior of bank managers in Benin. To achieve our goals, we chose a hypothetico-deductive approach based on the behavioral model with simultaneous equations developed by Shrieves and Dahl (1992). The results obtained indicate that there are simultaneous causal links between the level of capital, risk taking and performance of Beninese banks and that the control mechanisms are, on the whole, effective and make it possible to constrain risk taking and improve the level of capital and the performance of Beninese banks. However, our results plead in favor of actions to strengthen internal governance within Beninese banks in accordance with prudential recommendations international. To this end, a redefinition of the structure and powers of the Board of Directors by the regulatory or supervisory bodies in relation to the supervision of the risk taking of banks as well as improving their performance and capital levels would significantly improve this complementarity of the actions of regulatory discipline and that of the Board of Directors.

Keywords: Banking governance, prudential regulation, capital ratio, risk taking, financial performance.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.6891992>

1 Introduction

La gouvernance bancaire est devenue une préoccupation majeure au plan international. En effet, depuis la fin des années 1980, marquées par l'effritement des marges financières, les mutations financières et la concurrence accrue, les banques ont réagi en développant des activités génératrices de gains spéculatifs tels que : le hors-bilan, les investissements boursiers, les marchés de devise etc. En analysant ces réactions des banques par rapport aux crises bancaires, Plihon et Miotti (2001) montrent que les comportements spéculatifs des banques favorisés par la libéralisation financière sont à l'origine des défaillances bancaires.

Mais selon Abaoub et al. (2008), « *la libéralisation financière ne constitue pas la cause commune des crises bancaires observées ces dernières décennies. Une autre justification théorique et empirique des crises bancaires est la défaillance de la gouvernance bancaire* ». Confirmant ces auteurs, Couppey-Soubeyran (2009) soutient que les différents mécanismes de gouvernance des banques ont révélé des défaillances et n'ont pas permis d'éviter la crise de 2007/2008.

Pour expliquer la crise financière de 2007/2008, Taccola (2008) rapporte que « *les banques, dans leur course effrénée à la recherche de profits, agissent alors sans discernement en prenant des risques démesurés au regard de la conjoncture ou de la solvabilité de leurs clients. Portées par un aveuglement au désastre et anticipant un soutien implicite des autorités publiques, les banques se focalisent alors sur la recherche de profits à court terme, accroissant ainsi leur vulnérabilité* ».

La crise financière de 2007/2008 a affecté la quasi-totalité des marchés financiers mondiaux et provoqué de nombreuses pertes et des faillites au sein des systèmes bancaires. Elle a eu également d'importantes répercussions au niveau des économies aussi bien des pays développés que des pays en développement (Amoussouga Géro et al., 2009).

Tanimoune (2011) souligne que le système bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) a été plus ou moins épargné par les pertes massives et les faillites bancaires engendrées par cette crise financière mondiale.

Cependant, selon BCEAO (2006), de nombreuses défaillances sont relevées assez souvent dans les procédures de contrôle interne et de gouvernance d'entreprise des banques de l'UMOA et se traduisent notamment par des faiblesses au niveau de la gestion, l'insuffisante qualification du personnel, les lacunes du système d'information et des outils de gestion des risques.

La mise en place d'une gouvernance bancaire saine et efficace est donc nécessaire à la résilience du système bancaire de l'UMOA. A cet effet, les autorités monétaires et de contrôle ont mis en place un nouveau cadre de gouvernance qui s'inspire des meilleures pratiques au niveau international. Ce cadre prend en compte de nouvelles règles de gouvernance (Commission Bancaire, Rapport annuel 2012, p.65).

La spécificité de la gouvernance bancaire est qu'elle se caractérise par une gouvernance externe (discipline réglementaire) visant la stabilité du système financier et la protection des créanciers et une gouvernance interne (discipline actionnariale) dont l'objectif est la maximisation de la richesse des actionnaires même si cela signifie une prise de risque élevée. Notre intérêt réside dans l'analyse de ces deux disciplines de contrôle a priori contradictoires exercées sur le dirigeant.

À cet effet, cet article a pour objectif d'analyser l'efficacité des mécanismes de contrôle des banques béninoises D'où la problématique suivante :

Quels sont les effets des mécanismes de gouvernance bancaire sur le comportement des banques béninoises en ce qui concerne la gestion du niveau de capital, de la prise de risque et de la performance par le dirigeant?

Après ce premier point, objet de la recherche, nous présenterons une revue de littérature sur la gouvernance bancaire (point 2), ensuite suivra la présentation des choix méthodologiques (point 3) puis la présentation, l'analyse et la discussion des résultats (point 4) et, enfin, en conclusion, nous aborderons les implications managériales et les prolongements de recherche envisagés.

2 Revue de littérature

Dans cette revue de littérature, nous traiterons du cadre théorique et de ses apports à notre analyse. Nous donnerons également un aperçu des travaux sur l'efficacité des mécanismes de gouvernance bancaire.

2.1 Cadre théorique et ses apports

Nous avons mobilisé trois théories de la gouvernance d'entreprise dans le cadre de ce travail :

Nous avons tout d'abord la théorie de l'agence développée par Jensen et Meckling (1976). Selon la théorie, dans une relation d'agence, les individus ont des intérêts divergents qui sont sources de conflits et qui génèrent d'importants coûts. La théorie propose alors des mécanismes de contrôle et d'incitation pour réduire ces coûts.

Ces mécanismes de contrôle interne et externe sont liés à l'appartenance interne ou externe des acteurs ayant la responsabilité d'exercer le contrôle (Charreaux, 1996). Les mécanismes de contrôle externes comprennent le marché des biens et services, le marché financier, le marché du travail particulièrement celui des cadres dirigeants, l'environnement légal et réglementaire et les organismes financiers prêteurs (Pochet 1998). S'agissant des mécanismes de contrôle internes, ils comprennent le contrôle des actionnaires, la surveillance mutuelle entre dirigeants, le contrôle par les salariés et le conseil d'administration (Pochet, *op.cit*).

Nous avons ensuite la théorie des coûts de transaction dominée par les travaux de Williamson. Par opposition à la théorie de l'agence, la théorie des coûts de transaction met en évidence les relations entre la firme et l'ensemble de ses partenaires à partir d'un cadre d'analyse qui traite de la transaction, de la spécificité des actifs et de l'opportunisme des membres de l'organisation. Comme dans la théorie de l'agence, la source de l'efficacité dans la théorie des coûts de transaction est disciplinaire ; il faut inciter, surveiller etc. pour éviter que les gains issus de la coopération ne soient dissipés. La firme existe car elle permet de réduire, mieux que le marché, les pertes d'efficacité dues aux conflits d'intérêts entre parties prenantes.

En rapportant Williamson (1985), Charreaux (2004) écrit : « si les parties prenantes, autres que les actionnaires, sont correctement protégées par leurs contrats, les caractéristiques particulières de la transaction que constitue l'apport de capital financier, font que les actionnaires sont particulièrement exposés au risque d'opportunisme et assument l'essentiel du risque résiduel. En conséquence, le système de gouvernance se serait construit en confiant le contrôle aux actionnaires de façon à sauvegarder leurs intérêts et à réduire les coûts de cette transaction particulière. »

La théorie des coûts de transaction distingue alors des mécanismes de gouvernance selon leur nature (intentionnelle/spontanée) et leur spécificité.

Selon Charreaux (1996) les mécanismes spécifiques sont des mécanismes propres à l'organisation et permettent de délimiter le pouvoir discrétionnaire des dirigeants, dans le sens où leurs actions influencent uniquement les décisions des dirigeants de cette organisation alors que les mécanismes non spécifiques, contrairement aux mécanismes spécifiques, ont vocation à influencer les décisions des dirigeants d'une catégorie d'entreprise, voire de l'ensemble des entreprises. Ces mécanismes regroupent des mécanismes ayant un caractère spontané et des mécanismes ayant un caractère intentionnel.

Comme apports à cet article, les théories contractuelles de la firme fournissent un cadre d'analyse à travers la relation actionnaires/dirigeants qu'elles mettent en évidence, et qui permet d'appréhender la gouvernance d'entreprise dans les banques béninoises. Elles proposent des mécanismes de contrôle qui permettent de discipliner les dirigeants afin qu'ils agissent dans l'intérêt des actionnaires. Cet article analyse l'efficacité de certains de ces mécanismes dans le cas des banques béninoises.

Une autre théorie de la gouvernance d'entreprise analysée dans cet article est la théorie de l'enracinement définie Shleifer et Vishny (1989). Les différents mécanismes de gouvernance issus des théories de l'agence et des coûts de transaction sont conçus pour contrôler et limiter l'espace décisionnel des dirigeants. Ces derniers n'étant pas passifs, ils cherchent plutôt à les neutraliser dans le but de s'enraciner et de satisfaire leur propre utilité. La théorie de l'enracinement permet d'analyser l'efficacité de ces mécanismes disciplinaires.

Comme apports à cet article, la théorie de l'enracinement offre un cadre d'analyse qui permet de montrer que les mécanismes disciplinaires de contrôle ne permettent toujours pas de faire converger les intérêts des actionnaires et ceux des dirigeants.

2.1.1 Aperçu des travaux théoriques et empiriques sur l'efficacité des mécanismes de gouvernance bancaire.

Les différents résultats obtenus dans la littérature ne permettent pas de trancher quant à la nature de la relation entre le niveau de capital et la prise de risque des banques. En effet des auteurs tels que Kahane (1977) et Koehn et Santomero (1980) ont montré sur la base du modèle de portefeuille que l'augmentation de la réglementation en capital ne permet pas de réduire la prise de risque des banques. Par contre Kim et Santomero (1988) et Rochet (1992) sur la base du modèle Moyenne-Variance ont montré que la réglementation du capital pondéré en risque contribue à réduire la prise de risque des banques.

S'agissant des travaux empiriques, qui dans leur grande majorité, ont étudié l'impact de la réglementation Cooke sur la relation entre le niveau de capital, la prise de risque et la performance des banques, les différents résultats obtenus ne permettent pas également de trancher quant à la nature de la relation entre le niveau de capital, la prise de risque et la performance des banques.

Mais il convient tout d'abord de signaler qu'avant le début des années 1980, la réglementation bancaire aux Etats-Unis était caractérisée par l'approche du groupe des pairs. Cela signifie que les superviseurs peuvent choisir eux-mêmes d'orienter à la moyenne le solde du bilan des banques. En recourant au modèle d'ajustement partiel pour expliquer la baisse des ratios de capital des banques commerciales sur la période 1965-1977 aux Etats-Unis, Marcus (1983) en vient à confirmer la théorie de la pression réglementaire du groupe des pairs.

Mais l'approche du groupe des pairs fut remplacée par une exigence minimale en capital au début des années 1980. Keeley (1988) utilise le modèle d'ajustement partiel pour étudier les effets de la nouvelle réglementation en capital sur les cent trois (103) plus grandes banques américaines, sur la période 1982-1986. Il montre que la réglementation des fonds propres a amené les banques dont les ratios de capital sont faibles à accroître la valeur comptable de leurs ratios en capital en termes absolus et par rapport aux banques dont les ratios en capital sont initialement élevés.

Contrairement à Marcus (1983) et Keeley (1988) qui ne tiennent pas compte de la prise de risque des banques dans leurs analyses, Shrieves et Dahl (1992) en tiennent compte et analysent, sur la période 1984-1986, la relation entre les variations du niveau de capital et du niveau de risque des portefeuilles des banques américaines. En affinant la méthodologie de Marcus par l'utilisation d'un modèle à équations simultanées, Ils prennent alors en compte le fait que les banques déterminent simultanément les niveaux de leur capital et de leur risque. Les résultats de leur travail indiquent une relation positive et simultanée entre le niveau de capital et la prise de risque des banques.

Entre 1989 et 1993, plusieurs banques américaines ont procédé à un remaniement de leurs portefeuilles d'actifs en les faisant passer de portefeuilles à risque à des portefeuilles à faible risque. Haubrich et Wachtel (1993) appliquent une méthode basée sur l'analyse de la variance pour vérifier si cette variation spectaculaire des portefeuilles bancaires peut être attribuée à l'entrée en vigueur de la nouvelle exigence en capital fondée sur le risque (Bâle I) qui a été convenue en 1988 et mise en œuvre progressivement jusqu'en 1993. Leurs résultats suggèrent que la mise en œuvre de Bâle I amène les banques mal capitalisées à reconfigurer leurs portefeuilles d'actifs en remplaçant les actifs à risque par des actifs moins risqués.

En utilisant la même méthodologie que Shrieves et Dahl (1992), Jacques et Nigro (1997) examinent si les résultats de Shrieves et Dahl peuvent différer sous la nouvelle exigence fondée sur le risque (Bâle I). Ils examinent l'impact du ratio réglementaire pondéré en risque sur le capital et le risque de portefeuille des banques américaines sur la période marquant la première année (1991) de mise en œuvre de l'accord de Bâle I. Ils mettent en évidence, contrairement à Shrieves et Dahl (op.cit.), une relation négative et simultanée entre le niveau de capital et la prise de risque des banques, et trouvent que la norme de fonds propres fondée sur le risque conduit à des augmentations significatives dans les ratios de capital et aux diminutions du risque de portefeuille tant pour les banques soumises que pour les banques non soumises à une exigence en capital contraignante.

De même, en utilisant le même modèle que Shrieves et Dahl (op.cit.), Godlewski (2004) analyse la relation entre le niveau de capital et la prise de risque des banques des pays émergents. Il trouve, comme Jacques et Nigro (op.cit.), qu'il existe une relation significative et négative entre le niveau de capital et la prise de risque des banques. Il trouve, en outre, qu'il existe une relation significative et négative entre le niveau de risque et la performance des banques mesurée par la rentabilité des actifs (ROA).

Deelchant et Padget (2009) utilisent aussi la même approche méthodologique que Shrieves et Dahl (1992) et trouvent pour les banques coopératives japonaises une relation négative entre le niveau de capital et le niveau de risque de ces banques. Quant à Altunbas et al. (2007), en suivant la même méthodologie, ils notent une relation positive pour les banques européennes.

Les études d'Ediz et al. (1998) sur le secteur bancaire britannique, sur la période 1989-1995, font partie des premières études sur les banques européennes. Les auteurs analysent si la pression exercée par les autorités de supervision affecte le niveau de capital des banques lorsque les ratios de fonds propres s'approchent du minimum réglementaire et comment les banques ajustent leurs ratios de capital lorsqu'elles sont soumises à la pression réglementaire. Ils étudient les variations des ratios de capital à travers un modèle dynamique de régression très similaire au modèle de Shrieves et Dahl. En réponse à leur première question, ils trouvent que les exigences en fonds propres conduisent les banques à accroître leurs ratios de fonds propres. En ce qui concerne la seconde question, ils trouvent que les banques ajustent leurs ratios en capital par des augmentations de capital et non par des actifs risqués.

En suivant la même méthodologie que Shrieves et Dahl, méthodologie, Rime (2001) obtient, pour les banques suisses, les mêmes résultats que ceux obtenus par Ediz et al. (1998) pour les banques britanniques à savoir que la pression réglementaire amène les banques suisses à accroître leur niveau de capital mais n'affecte pas le niveau de leur risque. Il note aussi une relation positive et simultanée entre le niveau de capital et la performance des banques suisses mesurée par la rentabilité des actifs (ROA).

En adoptant le modèle de Shrieves et Dahl pour analyser l'impact du capital réglementaire de l'accord de Bâle sur le niveau de capital et le niveau de risque des banques dans les pays du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord, Murinde et Yaseen (2004) montrent qu'il existe une relation négative et simultanée entre la variation du niveau de capital et la variation du niveau de risque des banques. Ils font ressortir que les exigences en capital impactent significativement les décisions des banques en matière de ratio de capital et que la pression réglementaire ne les amène pas à augmenter leur capital mais a des effets positifs sur le niveau de risque choisi. Ils trouvent aussi une relation positive et simultanée entre le niveau de capital et la performance mesurée par la rentabilité des actifs (ROA).

En analysant l'impact de l'exigence en capital de l'accord de Bâle sur le niveau de capital, le niveau de risque et la performance financière des banques françaises et en utilisant un modèle à équations simultanées fondé sur le modèle de Shrieves et Dahl, Alexandre et Bouaïss (2008) et Bouaïss (2006) trouvent que la contrainte réglementaire joue de manière efficace sur les banques françaises.

Awdeh et al. (2011) utilisent également un modèle à équations simultanées (modèle de Shrieves et Dahl) pour analyser l'impact de l'exigence en capital sur la prise de risque des banques libanaises. Ils trouvent que les augmentations des exigences en capital des banques libanaises sont associées à une augmentation de la prise de risque. Ils mettent également en évidence l'existence d'une relation significative et positive entre la performance mesurée par le ROA et l'augmentation du capital.

A la suite de cette revue de littérature sur l'efficacité de la discipline réglementaire des banques, nous formulons les hypothèses suivantes :

H₁ : Il existe des liens de causalité simultanés entre le niveau de capital, la prise de risque et la performance des banques.

H₂ : Les pressions réglementaires permettent de diminuer la prise de risque, d'augmenter le niveau de capital et la performance des banques.

Pour ce qui concerne la discipline du conseil d'administration, les résultats des différents travaux empiriques révèlent également une ambiguïté de l'impact des mécanismes du conseil d'administration sur le niveau de capital, la prise de risque et la performance des banques.

Le contrôle du conseil d'administration est de permettre une gestion dans l'intérêt des actionnaires. Ces derniers cherchent à maximiser leur richesse même si cela doit passer par une prise de risque excessive à cause de la possibilité qu'ils ont de diversifier leurs investissements. Alexandre et Bouaïss (2008) montrent à travers l'indépendance des administrateurs que la discipline du conseil d'administration contribue à améliorer la performance des banques, à augmenter la prise de risque et à réduire le niveau de capital des banques.

Plusieurs travaux ont montré, contrairement à Jensen (1993), que la taille du conseil d'administration a une influence positive sur la performance des banques (Booth et al., 2002; Adams et Mehran, 2005 ; Belkhir, 2008, Andres et Vallelado, 2008) et également sur la prise de risque des banques (Pathan, 2009).

De même la littérature issue des travaux de Murphy (1999) et Adams et Mansi (2008) souligne qu'il existe une relation positive entre la menace de remplacement du dirigeant et la performance des banques. Par ailleurs García-Marco et Robles-Fernández (2008) font ressortir, dans le cas des caisses d'épargnes, une relation positive entre le *turnover* et la prise de risque des banques.

Certaines variables telles que l'âge du dirigeant, le nombre de mandat détenu par celui-ci sont analysées dans la littérature pour apprécier la latitude discrétionnaire du dirigeant et sa capacité à agir dans l'intérêt des actionnaires. Alexandre et Bouaiss (2008) montrent que l'âge du dirigeant a une influence positive sur la performance des banques.

Le contrôle du conseil d'administration est de permettre une gestion dans l'intérêt des actionnaires. Ces derniers cherchent à maximiser leur richesse même si cela doit passer par une prise de risque excessive à cause de la possibilité qu'ils ont de diversifier leurs investissements. En considérant que le conseil d'administration et les dirigeants agissent pleinement dans l'intérêt des actionnaires pour maximiser leur richesse, nous formulons l'hypothèse suivante :

H₃ : La pression du conseil d'administration permet de réduire le niveau de capital, d'accroître la prise de risque et la performance financière des banques.

3 Choix méthodologiques

Nous avons choisi une méthodologie quantitative (Baumard et Ibert, 2007) basée sur une démarche hypothético-déductive (Charreire et Durieux, 2007) pour répondre à notre problématique.

En effet notre article présente une problématique de nature causale et entreprend une démarche de vérification et d'explication en utilisant le test d'hypothèses à partir de données quantitatives. De plus c'est un travail qui se rapproche de la vision du paradigme positiviste (Perret et Séville, 2007).

3.1 Modélisation de la problématique

Cet article cherche à appréhender le comportement des banques sous l'effet des mécanismes internes et externes de gouvernance. À cet effet, et comme dans la littérature, nous trouvons pertinent de recourir au modèle de comportement à équations simultanées développé par Shrieves et Dahl (1992). Nous présentons ci-dessous, dans une version simplifiée (voir Ediz et al., 1998), le modèle de Shrieves et Dahl (1992) comme suit :

$$\Delta Y_{n,t} = \beta_0 + \sum_{j=1}^n \beta_j X_{n,t,j} - \gamma Y_{n,t-1} + \varepsilon_{n,t}$$

Où :

t indique la période de temps,

$\Delta Y_{n,t} = Y_{n,t} - Y_{n,t-1}$: représente la variation de la variable expliquée,

$Y_{n,t}$ représente la variable expliquée, soit le niveau de capital, la prise de risque ou la performance financière,

$Y_{n,t-1}$ est la variable retardée de la variable expliquée,

$X_{n,t,j}$ $j = 1, 2, \dots, N$ sont un ensemble de variables de contrôle et de gouvernance bancaire,

$\varepsilon_{n,t}$ est le terme d'erreur.

3.1.1 Les variables du modèle et techniques d'estimation.

Dans notre travail, le comportement des banques est appréhendé par trois variables endogènes à savoir le niveau de capital, la prise de risque et la performance financière. Ainsi donc, notre modélisation empirique comprend trois équations. Dans chaque équation, les variables endogènes ont été incluses dans le second membre pour mettre en évidence la possible relation simultanée entre ces variables endogènes. Notre système d'équations intègre les variables financières et de gouvernance interne des banques.

La technique d'estimation que nous avons trouvée pertinente pour estimer notre modèle est la méthode des triples moindres carrés (3SLS). Nous avons choisi cette méthode systémique parce qu'elle considère le modèle dans son ensemble et non pas équation par équation comme dans le cas de la méthode des doubles moindres carrés et procède conjointement à l'estimation de tous les paramètres du modèle sous l'hypothèse qu'il existe des corrélations entre les aléas inter-équations (Cadoret et al., 2004 ; Schlachter et al., 2005)¹.

Nous avons choisi un échantillon de recherche constitué de données individuelles de 11 banques commerciales sur la période 2005-2011 au Bénin. L'analyse porte uniquement sur les banques ayant fourni des informations sur sept années consécutives (durée de la période considérée). Le nombre de banques choisies permet de ne pas faire peser l'échantillon les données d'une banque plus que celles d'une autre.

Les variables utilisées dans notre travail sont pour la plupart celles utilisées dans la littérature utilisant le modèle de Shrieves et Dahl (1992) pour analyser le comportement des banques. Elles sont composées de variables financières et de gouvernance interne des banques. Comme variables financières utilisées, nous avons la performance financière (ROE), le niveau de capital (CAP) et la prise de risque (RISK) pour appréhender le comportement des banques. Ensuite nous avons les variables de pression réglementaire (discipline externe des banques) à savoir l'ampleur du « matelas de sécurité » de la banque (REG1) et la vitesse d'ajustement du ratio de solvabilité de la banque à la norme réglementaire (REG2). Enfin, en plus de ces variables, nous incluons des variables de contrôle telles que la taille de la banque, la capacité de la banque à rembourser ses dépôts ainsi que plusieurs variables financières relatives à la gouvernance bancaire.

Et comme variables de gouvernance interne utilisées, nous avons les variables relatives à la structure du conseil d'administration telles que la taille du conseil d'administration (TAILLE), l'indépendance des administrateurs (INDEP), le remplacement du dirigeant (TURN) et les variables relatives aux caractéristiques du dirigeant à savoir l'âge du dirigeant (AGE) et le nombre de mandat de DG détenu par celui-ci (MANPDG).

3.1.2 Liste des variables utilisées :

La liste des variables utilisées est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1. Significations et mesures des variables du modèle.

Variables	Significations	Mesures
Variables financiers		
ΔROE	Variation de la performance financière	$ROE - ROE_{t-1}$
ΔCAP	Variation du niveau de capital	$CAP - CAP_{t-1}$
$\Delta RISK$	Variation du niveau de risque	$RISK - RISK_{t-1}$
ROE	Rentabilité des fonds propres	Résultat net / Fonds propres
CAP	Ratio de solvabilité	Fonds propres / Actifs pondérés
RISK	Niveau de risqué	Actifs pondérés / Actif total
REG1	Ampleur du matelas de sécurité de la banque	$CAP - 8\%$
REG2	Rapidité de l'ajustement du ratio de solvabilité à la norme réglementaire	$REG1 * CAP_{t-1}$
SIZE	Taille de la banque	Logarithme népérien de l'actif total
DEP	Capacité de la banque à rembourser ses dépôts	Encours des dépôts / Actifs pondérés
OBSTA	Ampleur des engagements de hors-bilan	Engagements hors-bilan / Actif total
LOAN	Degré de diversification de la banque	Encours des crédits / Actif total
INTERBANK	Ampleur des créances interbancaires	Créances interbancaires / Actif total
TITRE	Poids des titres de placement	Titres de placement / Actif total
LIQUID	Ratio de liquidité	Encours de crédits / Encours de depots
ROA	Rentabilité des actifs	Résultat net / Actif total
LEV	Levier financier de la banque	Encours des crédits / Fonds propres
Variables de gouvernance interne		
TAILLE	Taille du conseil d'administration	Nombre total des administrateurs
INDEP	Pourcentage d'administrateurs indépendants siégeant au conseil d'administration	$(\text{Nombre d'administrateurs indépendants} / \text{Nombre total d'administrateurs}) * 100$

¹ Cités par Bouaiss (2006)

TURN	Remplacement du dirigeant	1 si oui et 0 si non
AGE	Âge du dirigeant	Nombre d'années de vie cumulées par le dirigeant
MANPDG	Nombre de mandat de DG détenu par le dirigeant	Nombre de contrats de DG signés par le dirigeant avec la banque

Source : Adapté de Bouaiss (2006)

4 Présentation, analyse et discussion des résultats

Dans le tableau ci-après, nous présentons le résultat des tests statistiques.

Tableau 2 : Résultats des estimations simultanées sous stata 12.0

Equation de la performance Variable endogène : ΔROE			Equation du niveau de capital Variable endogène : ΔCAP			Equation du niveau de risque Variable endogène : $\Delta RISK$		
Nombre d'observation : 66			Nombre d'observation : 66			Nombre d'observation : 66		
Variables	Coefficients	p-value	Variables	Coefficients	p-value	Variables	Coefficients	p-value
ACAP	0,5627872**	0,045	$\Delta RISK$	-0,2607602***	0,006	AROE	-0,2958923**	0,013
$\Delta RISK$	-1,262862***	0,001	ΔROE	0,0068695***	0,001	ACAP	-0,1429797***	0,007
SIZE	-0,0386027	0,360	SIZE	0,0148472	0,173	SIZE	0,0011175	0,884
OBSTA	-0,1342284**	0,027	DEP	-0,3472205***	0,000	DEP	-0,2540987***	0,000
REG ₂	-1,247082***	0,001	REG ₂	-0,2254564**	0,016	REG ₁	-0,2313644***	0,000
REG ₂ *ROE _{t-1}	-2,715718***	0,001	ROA	0,1388362	0,450	SIZE*AROE	0,0121615**	0,012
ROA	-6,39069***	0,000	OBSTA	-0,026305*	0,074	LOAN	0,2439373***	0,002
LEV	0,0013412	0,815	LIQUID	-0,1256876***	0,001	LIQUID	-0,0504842	0,451
LEV*ROA	2,295152***	0,000	TITRE	-0,2478096***	0,000	INTERBANK	0,168176***	0,005
TAILLE	0,0216774*	0,099	TAILLE	0,0001707	0,960	TAILLE	0,0015936	0,545
INDEP	0,0004824	0,701	INDEP	0,0006746*	0,060	INDEP	0,000109	0,691
TURN	-0,053558	0,384	TURN	0,0263423*	0,099	TURN	0,01934	0,109
AGE	0,0024909	0,679	AGE	0,0024299	0,120	AGE	0,0014292	0,246
MANPDG	0,0093135	0,741	MANPDG	-0,0190175***	0,009	MANPDG	-0,0071795	0,204
ROE _{t-1}	-0,9761732***	0,000	CAP _{t-1}	-0,4474401***	0,000	RISK _{t-1}	-0,5952595***	0,000
Constante	0,7418127	0,517	Constante	-0,0328736	0,912	Constante	0,5005672**	0,043
R² : 0,9965			R² : 0,8655			R² : 0,6580		

*, **, *** représentent respectivement le seuil de signification statistique à 10%, 5% et 1%

4.1 Analyse des résultats

Les résultats du tableau 1 ci-dessus sont dans l'ensemble significatifs et correspondent aux résultats obtenus dans la littérature. Ils montrent l'efficacité des mécanismes de contrôle à limiter la prise excessive de risque et à améliorer la performance des banques.

Au niveau de l'équation de la performance, nous trouvons d'une part une relation positive et simultanée entre la variation du niveau de capital et la variation de la performance financière des banques et d'autre part une relation négative et simultanée entre la variation du niveau de risque et la variation de la performance financière des banques. Ainsi une augmentation du niveau de capital et une baisse de la prise de risque augmentent le niveau de performance financière des banques et réciproquement une baisse de la performance financière des banques s'explique par la baisse du niveau de capital et la hausse de la prise de risque. Par ailleurs la pression réglementaire (REG₂) est négativement liée à la variation du niveau de performance des banques. En ce qui concerne l'influence des variables de gouvernance interne, nous mettons en évidence une relation positive entre la taille du conseil d'administration (TAILLE) et la variation du niveau de performance des banques. Ainsi nous trouvons qu'une augmentation de la taille du conseil d'administration favorise l'augmentation de la performance des banques.

En ce qui concerne l'équation du niveau de capital, nous mettons en évidence d'une part une relation positive et simultanée entre la variation du niveau de performance et la variation du niveau de capital des banques et d'autre part une relation négative et simultanée entre la variation du niveau de risque et la variation du niveau de capital des banques. Ainsi une hausse du niveau de performance et une baisse de la prise de risque expliquent la hausse du niveau de capital et réciproquement une baisse du niveau de capital témoigne d'une hausse de la prise de risque et d'une baisse du niveau de performance des banques. Par ailleurs la pression réglementaire (REG₂) est négativement liée à la variation du niveau de capital des banques. En ce qui concerne l'influence des variables de gouvernance interne, nous trouvons que le turnover du dirigeant (TURN) et le nombre d'administrateurs indépendants (INDEP) sont positivement liés à la variation du niveau de capital. Ainsi lorsque le nombre

d'administrateurs indépendants (INDEP) ou la menace de remplacement du dirigeant augmente, le niveau de capital des banques devient important.

Enfin au niveau de l'équation du risque nous trouvons d'une part une relation négative et simultanée entre la variation du niveau de capital et la variation du niveau de risque et d'autre part une relation négative et simultanée entre la variation du niveau de performance des banques et la variation du niveau de risque. Ainsi une baisse du niveau de capital et du niveau de performance explique la hausse de la prise de risque des banques et réciproquement une baisse de la prise de risque des banques témoigne d'une hausse du niveau de capital et du niveau de performance des banques. Par ailleurs la pression réglementaire (REG_1) est négativement liée à la variation du niveau de risque des banques. En ce qui concerne l'influence des variables de gouvernance interne, nous ne montrons pas de relation significative entre ces variables et la variation du niveau de risque

À partir de ces résultats, les hypothèses H_1 et H_2 sont vérifiées. Par contre l'hypothèse H_3 n'est pas vérifiée.

4.2 Discussion des résultats

L'analyse des tests empiriques a permis la mise en œuvre des résultats ci-après :

- La pression réglementaire relative à la rapidité d'ajustement du ratio de solvabilité à la norme réglementaire est négativement liée à la performance des banques.

Ce résultat montre que, lorsqu'il y a diminution de la performance des banques, ces dernières ont tendance à augmenter leur prise de risque à travers le recours aux opérations risquées telles que les opérations de marché ou de hors-bilan. Ainsi la pression réglementaire augmente pour contraindre les banques à ajuster rapidement leur ratio de capital à la norme réglementaire et, *in fine*, à baisser la prise de risque. Cet argument est renforcé par le fait que le niveau de risque soit négativement lié à la performance des banques. Donc la réduction du niveau de performance des banques entraîne la hausse du niveau de risque et en conséquence il y a augmentation de la pression réglementaire pour faire baisser la prise de risque.

- La pression réglementaire relative à la rapidité d'ajustement du ratio de solvabilité à la norme réglementaire est négativement liée au niveau de capital des banques.

Ce résultat montre que, lorsque la performance des banques diminue, ces dernières ont tendance à réduire leur niveau de capital au profit d'une prise de risque élevée. Alors la pression réglementaire augmente pour contraindre les banques à augmenter leur niveau de capital et à respecter la norme minimale de solvabilité, ce qui a pour but la baisse de la prise de risque.

- La pression réglementaire relative à l'ampleur du matelas de sécurité de la banque est négativement liée à la prise de risque.

Ce résultat confirme l'efficacité de la réglementation à contraindre la prise de risque des banques. Ainsi lorsque le matelas de sécurité de la banque augmente sous l'effet de la pression réglementaire, sa prise de risque diminue.

Aussi, comme dans les travaux de Shrieves et Dahl (1992), Jacques et Nigro (1997), Rime (2001), Murinde et Yaseen (2004), Awdeh et al. (2011), Godlewski (2004), Bouaiss (2006) et Alexandre et Bouaiss (2008), montrons-nous des liens de causalité simultanés entre le niveau de capital, la prise de risque et la performance des banques au Bénin.

Un apport important de ce travail est que nous trouvons que les deux principaux mécanismes de contrôle des banques que sont la pression réglementaire et la pression du conseil d'administration sont complémentaires.

En effet :

- La pression actionnariale contribue à l'amélioration de la performance des banques béninoises.

Contrairement aux prédictions de Jensen (1993), nous montrons qu'une augmentation de la taille du conseil d'administration conduit à l'amélioration de la performance des banques. Ce résultat confirme ainsi les résultats des travaux de Booth et al. (2002), Adams et Mehran (2005) et Belkhir (2008).

- La pression actionnariale contribue à l'amélioration du niveau de capital des banques béninoises.

Le mécanisme d'incitation du dirigeant, à savoir le turnover, et l'indépendance des administrateurs contribuent à l'amélioration du niveau de capital des banques béninoises. Ce résultat montre la complémentarité des mécanismes de contrôle des banques au Bénin, confirmant ainsi les résultats obtenus par Alexandre et Bouaiss (2008) pour les banques françaises. Cette complémentarité des mécanismes de contrôle a pour effet la limitation de la latitude discrétionnaire du dirigeant en évitant que celui-ci choisisse des investissements risqués dont le rendement dépend de sa présence en tant que dirigeant de la banque.

Le nombre de variables non significatives par rapport à l'efficacité de la discipline actionnariale tend à confirmer Booth et al. (2002) qui ont montré que la réglementation, en tant que mécanisme externe, permet de contraindre les décisions managériales et vient se substituer à la discipline du conseil d'administration.

5 Conclusion

Nos résultats plaident donc en faveur des actions pour renforcer la gouvernance interne au sein des banques béninoises conformément aux recommandations prudentielles internationales. À cet effet, une redéfinition de la structure et des attributions du conseil d'administration par les organes de régulation ou de supervision par rapport à la surveillance de la prise de risque des banques ainsi que l'amélioration de leurs niveaux de performance et de capital permettrait d'améliorer sensiblement cette complémentarité des actions de la discipline réglementaire et de celle du conseil d'administration.

Cet article permet une compréhension du comportement des dirigeants des banques au Bénin à travers les variations du niveau de capital, de la prise de risque et de la performance financière sous les effets des mécanismes de gouvernance bancaire. C'est donc un apport considérable à la littérature et à la pratique de la gouvernance bancaire en Afrique, dans l'UEMOA et précisément au Bénin. Cependant son exécution s'est heurtée à des difficultés, ce qui explique certaines des limites présentes dans cet article et que les prolongements de recherches futures permettront de corriger.

La principale limite que nous relevons dans cet article concerne la taille de l'échantillon, moins de cent observations. Celle-ci pourrait expliquer certaines faiblesses au niveau des analyses statistiques.

Au regard de l'actualité sur la gouvernance bancaire, il nous paraît intéressant de réfléchir au travers d'une étude de cas sur le thème : Le contrôle interne comme mécanisme de gestion efficace du niveau de capital, de la prise de risque et de la performance des banques. L'objectif d'une telle recherche serait d'appréhender les évolutions du contrôle interne susceptibles d'améliorer la gestion du triptyque niveau de capital, prise de risque et performance des banques.

REFERENCES

- [1] Abaoub E., Rachdi H., Elgaied M. (2008), « L'apport de la gouvernance à l'explication des crises bancaires : Une analyse en données de panel », Février.
- [2] Adams J. C., Mansi S. (2008), « CEO Turnover and Bondholder Wealth », *Journal of Banking and Finance*, Vol.33, N°3, 2009, August, disponible sur: <http://ssrn.com/abstract=786687>.
- [3] Adams R., Mehran H. (2005), « Corporate Performance, Board Structure and its Determinants in the Banking Industry », *Federal Reserve Bank of New York*, August, pp.1-42, disponible sur: <http://ssrn.com/abstract=302593>. Add your reference here
- [4] Alexandre H., Bouaiss K. (2008), « Complémentarité des mécanismes réglementaires et internes de gouvernance dans la banque », *Cahier DMR finance*, N°2008-1.
- [5] Altunbas Y., Carbo S., Gardener E. P. M., Molyneux P. (2007), « Examining the relationships between Capital, Risk and Efficiency in European Banking », *European Financial Management*, Vol.13, N°1, pp.49-70.
- [6] Amoussouga Géro F. et al. (2009), « The global financial crisis and developing countries: Synthesis of the findings of 10 country case studies », *Working Paper 306*, Overseas Development Institute, June.
- [7] Andres (de) P., Vallelado E. (2008), « Corporate governance in bankink: The role of the boards of directors », *Journal of Banking and Finance*, Vol.32, pp.2570-2580.

- [8] Awdeh A., El-Moussawi C., Machcrouh F. (2011), « The Effect of Capital Requirements on Banking Risk », *International Research Journal of Finance and Economics*, N°66, pp.133-146.
- [9] Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), (2006), « Revue de la stabilité financière dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine », N°1, Avril.
- [10] Banque des Règlements Internationaux (BRI), (2006), « Renforcement de la gouvernance d'entreprise dans les établissements bancaires », Février.
- [11] Baumard P., Ibert J. (2007), « Quelles approches avec quelles données ? », in « Méthodes de recherche en management », Thiétart R.-A. et coll., 3ème édition, Paris, Dunod, pp.84-106.
- [12] Belkhir M. (2008), « Board of Directors' Size and Performance in the Banking Industry », *International Journal of Managerial Finance*; Vol.5, N°1, 2009, July, disponible sur: <http://ssrn.com/abstract=604505>.
- [13] Booth J. R., Cornett M. M., Tehranian H. (2002), « Boards of Directors, Ownership, and Regulation », *Journal of Banking and Finance*, Vol.26, pp.1973-1996.
- [14] Bouaiss K. (2006), « Impacts financiers et organisationnels de la réglementation Cooke sur la performance des banques : Le cas français de 1998 à 2004 », *Atelier de recherche sur le thème de la faillite*, Paris X-Nanterre, Mai.
- [15] Cadoret I., Benjamin C., Martin F., Herrard N., Tanguy S. (2004), « Econométrie appliquée », *Ouvertures économiques*, De Boeck, Bruxelles.
- [16] Charreaux G. (1996), « Vers une théorie du gouvernement des entreprises », IAE DIJON-CREGO/LATEC, Mai.
- [17] Charreaux G. (2004), « Les théories de la gouvernance : de la gouvernance des entreprises à la gouvernance des systèmes nationaux », *Cahier du FARGO n°1040101*, Version révisée, Décembre.
- [18] Charreire S., Durieux F. (2007), « Explorer et Tester : Les deux voies de la recherche », in « Méthodes de recherche en management », Thiétart R.-A. et coll., 3ème édition, Paris, Dunod, pp.58-83.
- [19] Couppey-Soubeyran J. (2009), « Contrôle interne et réglementation bancaire : un lien éprouvé par la crise »
- [20] Deelchant T., Padgett C. (2009), « The relationship between Risk, Capital and Efficiency: Evidence from Japanese Cooperative Banks », *ICMA Centre Discussion Papers in Finance DP2009-12*.
- [21] Ediz T., Michael I., Perraudin W. (1998), « Bank Capital Dynamics and Regulatory Policy », Working paper, Bank of England.
- [22] García-Marco T., Robles-Fernández M. D. (2008), « Risk-taking behaviour and ownership in the banking industry: The Spanish evidence », *Journal of Economics and Business*, Vol.60, pp.332-354, July-August.
- [23] Godlewski C. J. (2004), « Capital Regulation and Credit Risk Taking: Empirical Evidence from Banks in Emerging Market Economies », Working Paper, August.
- [24] Haubrich J. G., Wachtel P. (1993), « Capital requirements and shifts in commercial bank portfolios », *Federal Reserve Bank of Cleveland Economic Review*, Vol.29, pp.2-15.
- [25] Jacques K., Nigro P. (1997), « Risk-based capital, portfolio risk, and bank capital: A simultaneous equations approach », *Journal of Economics and Business*, Vol.49, pp.533-547.
- [26] Jensen M. C. (1993), « The Modern Industrial Revolution, Exit, and the Failure of Internal Control Systems », *Journal of Finance*, Vol.48, N°3, July, pp.831-880.
- [27] Jensen M.C., Meckling W.H. (1976), « Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs and ownership structure », *Journal of Financial Economics*, Vol.3, 305-360.
- [28] Kahane Y. (1977), « Capital Adequacy and the Regulation of Financial Intermediaries », *Journal of Banking and Finance*, Vol.1, pp.207-218.
- [29] Keeley M. C. (1988), « Bank capital regulation in the 1980s: Effective or ineffective », *Economic Review*, Federal Reserve Bank of San Francisco, Winter, N°1, pp.1-20.
- [30] Kim D., Santomero A. M. (1988), « Risk in Banking and Capital Regulation », *The Journal of Finance*, Vol.43, pp.1219-1233, December.
- [31] Koehn M., Santomero A. M. (1980), « Regulation of Bank Capital and Portfolio Risk », *The Journal of Finance*, Vol.35, N°5, December, pp.1235-1244.

- [32] Marcus A. J. (1983), « The bank capital decision: A time series cross-section analysis », *Journal of Finance*, Vol.38, pp.1217-1232.
- [33] Miotti L., Plihon D. (2001), « Libéralisation financière, spéculation et crises bancaires », *Economie internationale*, N°85, 1er trimestre.
- [34] Morck R., Shleifer A., Vishny R. (1988), « Managerial Ownership and Market Valuation: An Empirical Analysis », *Journal of Financial Economics*, Vol.20, pp.293-316.
- [35] Murinde V., Yaseen H. (2004), « The impact of Basle Accord Regulations on bank capital and risk behaviour: 3D Evidence from the Middle East and North Africa (MENA) region », *Third International Conference of the Centre for Regulation and Competition*, September.
- [36] Murphy K. J. (1999), « Executive Compensation », Chapter 38, in *Handbook of Labor Economics*, Vol.3, Part 2, pp.2485-2563.
- [37] Pathan S. (2009), « Strong boards, CEO power and bank risk-taking », *Journal of Banking and Finance*, Vol.33, pp.1340-1350.
- [38] Perret V., Séville M. (2007), « Fondements épistémologiques de la recherche », in « Méthodes de recherche en management », Thiétart R.-A. et coll., 3ème édition, Paris, Dunod, pp.13-33.
- [39] Pochet C. (1998), « Le dirigeant et la création de valeur : les facteurs de contingence de la latitude managériale », *Marchés Financiers et Gouvernement*, Actes des XIVème Journées des I.A.E, Tome 2, Presses Académiques de l'Ouest, pp.409-427.
- [40] Rime B. (2001), « Capital requirements and bank behaviour: Empirical evidence for Switzerland », *Journal of Banking and Finance*, Vol.25, pp.789-805.
- [41] Rochet J. C. (1992), « Capital requirements and the behaviour of commercial banks », *European Economic Review*, Vol.36, pp.1137-1170, June.
- [42] Schlachter D., Azomahou T., Couderc N., Monjon S., Nguyen Van P. (2005), « Économétrie : Traduction de *Econometric Analysis* de William Green », 5ème édition, Pearson Education.
- [43] Shleifer A., Vishny W. R. (1989), « Management Entrenchment: The Case of Manager-Specific Investments », *Journal of Financial Economics*, Vol.25, October, pp.123-139.
- [44] Shleifer A., Vishny W. R. (1997), « A survey of Corporate Governance », *The Journal of Finance*, Vol.52, N°2, June, pp.737-783.
- [45] Shrieves R. E., Dahl D. (1992), « The relationship between Risk and capital in commercial banks », *Journal of Banking in Finance*, Vol.16, pp.439-457.
- [46] Taccola S. (2008), « Le dispositif prudentiel Bâle II, autoévaluation et contrôle interne : une application au cas français », Thèse pour le doctorat en sciences de gestion, Université du Sud, Toulon-Var.
- [47] Tanimoune A. N. (2011), « Description et analyse de l'action des banques centrales dans le cadre de la crise financière internationale de 2007 », Document de travail N° DT/11/01-Mars.
- [48] Williamson O. (1985), « *The Economic Institutions of Capitalism, Firms, Markets, Relational Contracting* », the Free Press, New York.